


DOS	0,8	CUS	0,8
REU	1,0	DL	-
CSS	1,0	DL	-



Plan n°5

Plan n°5 bis

**DONNÉES GÉNÉRALES**

- Parcelaire (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Limite communale de Niederanven
- Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)
- Réservoir d'eau
- Lignes à haute tension (BD-L-TC 2008)
- Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)
- Océdoc: OTAN
- Station de pompage
- Transformateur

**ZONES URBAINISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBAINISÉES (section 1)**

- HAB-1 Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
- HAB-2 Zone d'habitation 2 (art. 3.2)
- MXCV Zone mixte villageoise (art. 4)
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (+ sous-zone BEP-a)
- ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 6.1)
- ECO-POS Zone d'activités communale POS (art. 6.2)
- COM Zone commerciale (art. 7)
- SPIC Zone spéciale 1-2 (art. 8)
- REC Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
- ZA Zone d'aéroport (art. 10)

**ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)**

- AGR Zone agricole (art. 12)
- AGRn Zone agricole spéciale (art. 12)
- FOR Zone forestière (BD-L-TC 2008) (art. 13)
- PARC Zone de parc public (art. 14)
- VERD Zone de verdure (art. 15)
- EV-POS Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

**ZONES SUPERPOSÉES (section 3)**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
- Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
- Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
- Zone d'aménagement différé (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-AG et PAP-GE

N° pap	N° dossier	Nom projet	Date d'approbation	Approbation de l'Etat
1	1708/AG	LOCALITE SOMMERSBERG	27/03/2010	02/04/2010
2	1708/AG	Site de la zone PAP-GE	25/03/2014	02/04/2014

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-AG

Degré d'utilisation		Degré d'utilisation	
DOS	CUS	REU	DL
0,8	0,8	0,8	0,8
1,0	1,0	1,0	1,0

**Couloirs et espaces réservés**

- Couloir pour projets routiers (art. 19.1)
- Couloir pour projets de mobilité douce (art. 19.2)
- Secteur protégé d'intérêt communal
- Secteur protégé d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)
- Immeubles protégés
- Zones de risques naturels prévitables
- Zones de risques d'effondrement ou de glissement de terrain (art. 21)
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)
- Zone d'extraction (art. 23)

**ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)**

- À l'aménagement du territoire (art. 24.1)
  - Périmètre du POS "Aéroport et environs" (RDD 17 mai 2008) (art. 24.1.1)
  - POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
  - POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
  - POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains
- À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)
  - Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)
  - Biotope ponctuel (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
  - Biotope linéaire (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
  - Biotope surfacique (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
  - Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)
- À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)
- À la gestion de l'eau (art. 24.4)
  - Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)
  - Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
  - Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)
- Réseaux d'infrastructures de transport national: Zones de bruit (art. 24.5)

**COMMUNE DE NIDERANVEN**



Séance du Conseil communal du 12.06.2015  
 Vote du Conseil communal du 15.01.2016  
 Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 05.08.2016 (S2C0210216)  
 Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 03.03.2016 (73431/CL-148)

M. OUVRAGE : **ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIDERANVEN**

PROJET : **PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**

OBJET : **VERSION COORDONNÉE du 25.06.2024**

TITRE : **POS AEROPORT : LOCALITES DE SENNINGEN ET SENNINGERBERG**

14 rue Viotban  
 L-2063 Luxembourg  
 Tél. : (+352) 22 22 45  
 Email : info@4urba.lu  
 www.4urba.lu

N° Plan : PAG-05  
 Format papier : A0  
 Echelle : 1/2500

PCN ET BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES